

Procès-verbal
Séance du 13/12/2022

L' an 2022 et le 13 Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie - Salle du Conseil sous la présidence de GAILLARD Daniel, Maire.

Présents : M. GAILLARD Daniel, Maire, Mmes : AROYO Nathalie, COURCELLE Céline, DROUILLET Loriane, MM : BOYER Michel, DALMASSO Stéphane, DELPERDANGE Christian, MAGNOUX Jean-Marc

Excusés : Mme LAVERGNE Claudie donne pouvoir à M. GAILLARD Daniel

Absents : M. MONNOURY Vincent, Mme GIDEL Laëtitia

Secrétaire de séance :Mme AROYO Nathalie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 11

Date de la convocation : 07/12/2022

Date d'affichage : 07/12/2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Amand-Montrond

le : 14/12/2022

et publication ou notification

du : 14/12/2022

SOMMAIRE

réf : 2022 035VOTE DE DEVIS POUR DES TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE

réf : 2022 036 PLAN DE FINANCEMENT ET AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R 2023 POUR DES TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE

réf : 2022 037 AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR DES TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE

réf : 2022 038 AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE FOND DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER POUR DES TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE

réf : 2022 039 VOTE DE DEVIS POUR LA REMISE EN ETAT DE LA COUR ET DU PARKING DE LA SALLE DES FETES ET DES ALLEES DU CIMETIERE ROUTE DE CHEZAL-BENOIT

réf : 2022 035VOTE DE DEVIS POUR DES TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE

M. le Maire présente au Conseil les devis reçus pour des travaux de rection des voies communales de la Vieille route de La Celle, la route de l'Epinière et l'impasse des Champs Longs :

- Entreprise Claude BORDAT : 25 553.83 € H.T soit 30 664.60 € T.T.C
 - Vieille route de La Celle : reprofilage en matériaux concassés 0/20 granitique – mise en œuvre à la niveleuse sur 433 m², cloutage en gravillon 10/20 granitique sur 433 m², tricouche à l'émulsion de bitume 69%, gravillon 6/10 et 4/6 sur 433 m² pour un montant de 3 832.05 € H.T soit 4 598.46 € T.T.C
 - Route de l'Epinière : reprofilage en matériaux concassés 0/20 granitique – mise en œuvre à la niveleuse sur 1 067.50 m², cloutage en gravillon 10/20 granitique sur 1 067.50 m², tricouche à l'émulsion de bitume 69%, gravillon 6/10 et 4/6 sur 1 067.50 m² pour un montant de 9 447.38 € H.T soit 11 336.86 € T.T.C
 - Impasse des Champs Longs : 1^{ère} partie : reprofilage général en concassé 0/20, enrobé à chaud 150kg/m² sur 407 m². 2^{ème} partie : dérasement d'accotement sur 160 ml, balayage de la chaussée sur 480 m², cloutage en gravillon 10/20 granitique sur 480 m², bicouche à l'émulsion de bitume 3kg/m² sur 480 m² pour un montant de 12 274.40 € H.T soit 14 729.28 € T.T.C

- Entreprise LAUMONIER et Fils : 36 104.45 € H.T soit 43 325.34 € T.T.C
 - Vieille route de La Celle : dérasement d'accotement à la pelle mécanique – chargement et évacuation des déblais sur 272 ml, balayage et nettoyage de la chaussée sur 408 m², reprofilage manuel des rives, des zones creuses ou fortement dégradées à la pierre concassée 0/31.5 et au gravillon 10/14 avec monocouche à l'émulsion de bitume sur 25 m², fourniture et répardage d'émulsion de bitume dosée à 65% en 2 couches successives à raison de 5kg/m² avec gravilles 4/6 et 2/4 – cylindrage à chaque couche sur 408 m² pour un montant de 3 676.05 € H.T soit 4 411.26 € T.T.C
 - Route de l'Epinière : dérasement d'accotement à la pelle mécanique – chargement et évacuation des déblais sur 225 ml, curage de fossé à la pelle mécanique – chargement et évacuation des déblais sur 125 ml, reprofilage partiel à la pierre concassée type 0/31.5 – création de pentes, nivellement et cylindrage sur 45 m², cloutage aux gravillons 10/14 compris cylindrage, fourniture et répardage d'émulsion de bitume dosée à 65% en 3 couches successive à raison de 7kg/m² avec gravillons 6/10 et gravilles 4/6 et 2/4 – cylindrage à chaque couche sur 1 044.50 m² pour un montant de 13 646.35 € H.T soit 16 375.62 € T.T.C
 - Impasse des Champs Longs : 1^{ère} partie : reprofilage partiel à la pierre concassée type 0/20 – création de pentes, nivellement et cylindrage sur 383 m², fourniture et mise en œuvre mécanique d'enrobé à chaud noir type 0/10 sur 6 cm (150kg/m²) – nivellement et cylindrage sur 383 m² 2^{ème} partie : dérasement d'accotement à la pelle mécanique – chargement et évacuation des déblais sur 150 ml, balayage et nettoyage de la chaussée sur 689 m², reprofilage manuel des rives, des zones creuses ou fortement dégradées à la pierre concassée 3/31.5 et au gravillon 10/14 avec monocouche à l'émulsion de bitume sur 70 m², fourniture et répardage d'émulsion de bitume dosée à 65% en 2 couches successives à raison de 5kg/m² avec gravilles 4/6 et 2/4 – cylindrage à chaque couche sur 686 m² pour un montant de 18 782.05 € H.T soit 22 538,46 € T.T.C

- Entreprise T.T.R : 28 456.32 € H.T soit 34 147.58 € T.T.C

- Vieille route de La Celle et route de l'Épinière : dérasement à l'axe avant reprofilage sur 145 ml, fourniture, transport et mise en œuvre d'enrobés 0/10 type BBSG 0/10 classe 3 sur 4 cm moyen en couche de reprofilage sur 705 m², balayage général à la balayeuse aspiratrice et réalisation d'un enduit coulé à froid 0/6 type ECF sur 1 380m² pour un montant de 16 726.10 € H.T soit 20 071.32 € T.T.C
- Impasse des Champs Longs : 1^{ère} partie : reprofilage de voirie en compactage au cylindre vibrant sur 386.30 m², fourniture, transport et mise en œuvre d'enrobés 0/10 sur 6cm moyen sur 386.20 m². 2^{ème} partie : dérasement d'accotement avec évacuation des matériaux sur 150 ml, balayage du support sur 364 m², bouchage de trous au point à temps automatique, réalisation d'un bicouche à l'émulsion de bitume 69% gravillons bleu 6/10-2/4 sur 364 m² pour un montant de 11 730.22 € H.T soit 14 076.26 € T.T.C

Discussion

Les conseillers font remarquer qu'aucune des entreprises ne trouve le même métrage et qu'il y a une différence de tarif significative entre l'entreprise LAUMONIER et les entreprises Claude BORDAT et T.T.R. Mme Céline COURCELLE ajoute, qu'à son sens, les quelques travaux supplémentaires que prévoit l'entreprise LAUMONIER ne justifient pas le montant du devis plus élevé de plus ou moins 10 000 euros par rapport aux deux autres entreprises. La qualité du travail effectué par l'entreprise Claude BORDAT, qui a déjà effectuée des travaux sur la Commune, est soulignée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE les devis de l'entreprise Claude BORDAT pour un montant de 25 553.83 € H.T soit 30 664.60 € T.T.C et AUTORISE M. le Maire à signer lesdits devis.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2022 036 PLAN DE FINANCEMENT ET AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R 2023 POUR DES TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;

Vu les articles L 2334-32 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le budget communal ;

M. le Maire expose que le projet de réfection des voies communales de la Vieille route de La Celle, la route de l'Épinière et l'impasse des Champs Longs, et dont le coût prévisionnel s'élève à 25 553.83 € H.T soit 30 664.60 € T.T.C, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

M. le Maire rappelle que les montants seront inscrits au budget 2023.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 25 553.83 € H.T

DETR (40%) : 10 221.53 € H.T

Département (20%) : 5 110.77 € H.T

Fond de concours Communauté de communes (4.7%) : 1 205.94 € H.t

Autofinancement communal (35.30 %) : 9 015.59 € H.T

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera entièrement réalisé entre le mois de juin et le mois de novembre (selon météo)

M. le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

1. Dossier de base

1.1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée

1.2. La présente délibération du Conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement

1.3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus

1.4. Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus

1.5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus

1.6. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet (modèle ci-joint).

1.7. Relevé d'identité bancaire original

1.8. Numéro SIRET de la collectivité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

- d'arrêter le projet de réfection voies communales de la Vieille route de La Celle, la route de l'Épinière et l'impasse des Champs Longs
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- d'autoriser M. le Maire à signer tout acte et document inhérents à l'exécution de la présente délibération

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2022 037 AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION
DEPARTEMENTALE POUR DES TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE**

M. le Maire expose que le projet de réfection des voies communales de la Vieille route de La Celle, la route de l'Épinière et l'impasse des Champs Longs, et dont le coût prévisionnel s'élève à 25 553.83 € H.T soit 30 664.60 € T.T.C, est susceptible de bénéficier d'une subvention départementale.

M. le Maire informe les Conseillers que les montants seront inscrits au budget 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE :

- de donner son accord pour la réalisation des travaux de réfection des voies communales de la Vieille route de La Celle, la route de l'Épinière et l'impasse des Champs Longs selon le devis de la société Claude BORDAT d'un montant prévisionnel de 25 553.83 € H.T soit 30 664.60 € T.T.C
- de solliciter auprès du Département une subvention de 20 % du montant H.T des travaux

- de s'engager à prendre en charge la part qui lui incombe, soit minimum 20 % du montant H.T
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2022 038 AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE FOND DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER POUR DES TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5215-26 ;

Vu le règlement intérieur de la compétence optionnelle voirie de la Communauté de communes définissant l'intérêt communautaire et présentant en détail cette compétence ;

Considérant qu'il ressort du règlement susvisé que les voies communales de la Vieille route de La Celle, la route de l'Epinière et l'impasse des Champs Longs ne relèvent pas des voies classées d'intérêt communautaire ;

Considérant que, pour des motifs d'intérêt général, afin de réduire les coûts, tant pour la Communauté de communes que pour la Commune, la commune de La Celle Condé souhaite effectuer une demande de subvention au titre de la DETR, qu'il convient à ce titre que la maîtrise d'ouvrage des travaux soit assurée par la Commune elle-même ;

Conformément à l'article L5216-5 V du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, stipulant que le versement de fonds de concours entre EPCI et ses communes membres est soumis à certaines règles ainsi qu'il suit :

- Les fonds de concours sont réservés au financement des dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à un équipement,
- Le montant ne peut excéder la part autofinancée par le bénéficiaire du fond de concours,
- Le fond de concours est attribué après accord concordant du Conseil communautaire et du Conseil municipal concerné, avec indication précise de l'affectation des fonds ;

Le Conseil municipal est sollicité pour :

- approuver la demande d'un fond de concours d'investissement à la Communauté de communes pour la réalisation des travaux de voirie sur les voies communales de la Vieille route de La Celle, la route de l'Epinière et l'impasse des Champs Longs dont le montant du devis s'élève à 25 553.83 € H.T soit 30 664.60 € T.T.C
- accepter que le montant du fond de concours s'élève à 20%, toutes subventions et FCTVA déduits, soit 1 447.13€ T.T.C pour un autofinancement communal de 10 818.71 € T.T.C
- autoriser M. le Maire à signer tout acte et document inhérents à l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE ou NE DECIDE PAS :

- d'approuver la demande d'un fond de concours d'investissement à la Communauté de communes pour la réalisation des travaux de voirie sur les voies communales de la Vieille route de La Celle, la route de l'Epinière et l'impasse des Champs Longs dont le montant du devis s'élève à 25 553.83 € H.T soit 30 664.60 € T.T.C
- d'accepter que le montant du fond de concours s'élève à 20%, toutes subventions et FCTVA déduits, soit 1 447.13€ T.T.C
- d'autoriser M. le Maire à signer tout acte et document inhérents à l'exécution de la présente délibération

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2022 039 VOTE DE DEVIS POUR LA REMISE EN ETAT DE LA COUR ET DU PARKING DE LA SALLE DES FETES ET DES ALLEES DU CIMETIERE ROUTE DE CHEZAL-BENOIT

M. le Maire présente au Conseil les devis reçus en mairie :

- Entreprise Claude BORDAT : 20 077 € H.T soit 24 092.40 € T.T.C
- Parking salle des fêtes : reprofilage, cloutage tricouche sur 607 m² pour un montant de 8 498.00 € H.T soit 10 197.60 € T.T.C
- Cour salle des fêtes : enlèvement du gravillon existant sur 276 m², fourniture et pose de caniveau grille sur 8ml, reprofilage, cloutage et tricouche sur 276 m² pour un montant de 6 096.00 € H.T soit 7 315.20 € T.T.C
- Cimetière : Accès entre la route et le portail 84 m² : reprofilage, cloutage et tricouche
Allées intérieures 358 m² : décapage sur 0.10 cm d'épaisseur, fourniture et pose de géotextile, fourniture et mise en œuvre de concassé 0/20 sur 0.08 cm d'épaisseur, fourniture et mise en œuvre de graville du cher en surface sur 0.02 cm d'épaisseur pour un montant de 5 483 € H.T soit 6 579.60 € T.T.C

- Entreprise LAUMONNIER et Fils : 23 938.35 € H.T soit 28 726.02 € T.T.C
- Parking salle des fêtes : décapage partiel à la pelle mécanique des zones herbeuses et terreuses – chargement et évacuation des déblais, reprofilage du support existant sur 561 m², cloutage aux gravillons 10/14 compris cylindrage, fourniture et répanchage d'émulsion de bitume dosée à 65% en 3 couches successives à raison de 7kg/m² avec gravillons 6/10 et gravilles 4/6 et 2/4 – cylindrage à chaque couche sur 561 m² pour un montant de 8 886.35 € H.T soit 10 663.62 € T.T.C
- Cour salle des fêtes : terrassement mécanique en excavation sur 20 cm de profondeur – chargement et évacuation des déblais sur 244 m², fourniture et mise en œuvre de pierre concassée type 0/31.5 calcaire sur 0.15m en couche de roulement, création des pentes – nivellement et compactage sur 244 m², cloutage aux gravillons 10/14 compris cylindrage, fourniture et répanchage d'émulsion de bitume dosée à 65% en 3 couches successives à raison de 7kg/m² avec gravillons 6/10 et gravilles 4/6 et 2/4 – cylindrage à chaque couche, application manuelle sur 244 m², construction de regards en béton coffré 40X40 pour la récupération des eaux de ruissellement – fermeture par grille acier 50X50 compris raccordement pour un montant de 9 718.00 € H.T soit 11 661.60 € T.T.C
- Cimetière : Allées intérieures 335 m² : décapage partiel à la pelle mécanique des zones herbeuses et terreuses – chargement et évacuation des déblais, fourniture et mise en œuvre de graville type 4/8 du Cher sur 0.03m – nivellement et cylindrage
Accès entre la route et le portail : reprofilage du support existant sur 80 m², cloutage aux gravillons 10/14 compris cylindrage, fourniture et répanchage d'émulsion de bitume dosée à 65% en 3 couches successives à raison de 7kg/m² avec gravillons 6/10 et gravilles 4/6 et 2/4 – cylindrage à chaque couche sur 80 m² pour un montant de 5 334.00 € H.T soit 6 400.80 € T.T.C

- Entreprise T.T.R : 21 205.25€ H.T soit 25 446.30 € T.T.C
- Parking salle des fêtes : reprofilage général avec apport de matériaux de carrière pour bouchonnage et réalisation d'un enduit bicouche prégravillonné 10/14-6/10-2/4 gravillons bleus à l'émulsion de bitume sur 550 m² pour un montant de 7 672.50 € H.T soit 9 207 € T.T.C.
- Cour salle des fêtes : enlèvement de la couche de gravillons existante et mise en stock sur le dépôt communale sur 305 m², reprofilage général à la pelle mécanique et réalisation des formes de pente avec apport de matériaux de carrière sur 305 m², fourniture et pose d'un regard béton grille avaloir pour récupération des eaux pluviales, réalisation d'une tranchée drainante pour évacuation des eaux pluviales par capillarité sur 15 ml, réalisation d'un enduit bicouche

prégravillonné 10/14-6/10-2/4 gravillons bleus à l'émulsion de bitume sur 350 m² pour un montant de 5 724.75 € H.T soit 6 869.70 € T.T.C

- Cimetière : décaissement général sur 10 cm moyen et évacuation en décharge sur 420 m², fourniture et pose d'un caniveau à grille au niveau du portail d'entrée et raccordement au réseau existant sur 4ml, fourniture et mise en œuvre de grave de carrière sur 6 cm et compactage au cylindre vibrant sur 420 m², fourniture et mise en œuvre de sable de carrière 0/4 sur 4 cm moyen carrière de Cérilly couleur rose sur 420 m² pour un montant de 7 808 € H.T soit 9 369.60 € T.T.C

Discussion

Mme Laëtitia GIDEL rejoint les membres du Conseil.

Mme Nathalie AROYO soulève le fait qu'il n'y a pas vraiment de sens à faire faire les travaux de remise en état de la cour et du parking de la salle des fêtes tant qu'on ne sait pas si les travaux de géothermie vont être réélisés. Les conseillers, à l'unanimité, approuvent cette remarque et décident d'attendre d'avoir de plus amples informations sur les éventuels travaux de géothermie avant de procéder à la remise en état de la cour et du parking de la salle des fêtes.

Concernant la remise en état des allées du cimetière route de Chezal-Benoît, M. le Maire fait préciser que les travaux proposés dans les devis présentés ne vont pas résoudre de façon définitive les problèmes de pousse des mauvaises herbes et propose de demander aux entreprises des devis pour refaire les allées en enrobé. A l'unanimité, les Conseillers approuvent cette proposition

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de reporter cette décision et n'approuve donc pas les devis présentés.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Prévision d'achat d'un lave-vaisselle professionnel pour la salle des fêtes : les Conseillers approuvent à l'unanimité et chargent M. le Maire de s'occuper de la commande dès que possible

- Défrichage du chemin de La Prairie : Mme Céline COURCELLE, travaillant pour l'ONF, s'est rendu sur les lieux pour voir ce qu'il était possible de faire. Elle propose de transmettre un devis estimatif à la mairie pour 2 passages de broyeur à axe horizontal mais émet une réserve sur la faisabilité du défrichage si un arbre se trouve en travers du chemin. Les Conseillers, à l'unanimité, approuvent la proposition de Mme Céline COURCELLE

- Point réunion Syndicat mixte du Pays Berry Saint Amandois : Mme Nathalie AROYO, déléguée au sein du Syndicat mixte du Pays Berry Saint Amandois, fait un résumé de la dernière réunion qui a eu lieu le 12 décembre dernier :

* Mission locale : aide aux jeunes de moins de 26 ans pour l'emploi, les moyens de transport ect ...

* Parc Naturel Régional : projet en cours depuis 2 ans. Les contours ont été redessinés, ce qui a exclu quelques Communes mais La Celle Condé reste dedans.

* Contrat Régional de Solidarité Territoriale : possibilité d'attribution d'une subvention à hauteur de 50 % pour les travaux d'isolation des bâtiments publics

* Opération "Si on plantait" : commande de végétaux (arbuste, arbres...) auprès du Pays Berry Saint Amandois, particuliers et Collectivités, subventionnés à hauteur de 50 %. L'opération est renouvelée pour 2023.

Heure de fin de séance : 20h00